



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A. Conclusion du contrat

Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
Le client ne peut y être dérogé que moyennant notre acceptation écrite donnée par avance pour chaque cas particulier.

B. Prix

En raison des incertitudes sur la variation des prix des matières premières ainsi que des particularités d'exécution du produit, nos prix peuvent varier.
Toutefois, nous nous engageons à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Nos devis sont valables pendant 30 jours.

C. Livraison

La livraison des produits chez le client se fait soit par notre transporteur interne, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur externe que nous aurons préalablement choisi, la livraison devra être signifiée sur la commande.

D. Délais de livraison

Les délais de livraison sont indiqués en fonction du temps de production, des disponibilités d'approvisionnement et de la production déjà en cours au sein de l'entreprise.

Nous nous efforçons de respecter nos délais. Néanmoins, quelle qu'en soit la cause, les retards de livraison ne peuvent entraîner aucune pénalité, à moins que celle-ci ait été prévue par une convention spéciale au moment de la commande.

E. Réclamations

La vérification des produits doit être effectuée au moment de leur prise en charge par le client.

En cas de manquements, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, le client émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de 3 jours, suivant la date de livraison.

F. Garantie

Nous apporterons le plus grand soin à l'exécution de votre commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur (nous), notre obligation sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autres indemnités.

Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultants d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation anormales ou non-conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

G. Retours

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre l'entreprise et le client.

H. Paiement

Le règlement devra être exécuté dans un délai de 30 jours le 15 du mois suivant à la réception de la facture.

Ce règlement devra s'effectuer par : traite, virement bancaire prélèvement ou chèque.

I. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, nous suspendrons toutes les commandes en cours du client et celui-ci devra nous verser une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception de la facture.

J. Forces majeures

La responsabilité de la société CLEMECA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

K. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause I " Retard de paiement ", le client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société CLEMECA.

L. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises vendues ne sera opéré qu'après paiement intégral du montant de la facture émise, conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 relative à l'application de la clause de réserve de propriété.

M. Attribution de juridiction

En cas de contestations, le Tribunal de Commerce de Saint-Etienne est seul compétent.